

# Journée technique

## Gestion intégrée des eaux pluviales - COGNAC

Jeudi 07/11/2024



# Plan national sur les eaux pluviales (2022-2024)

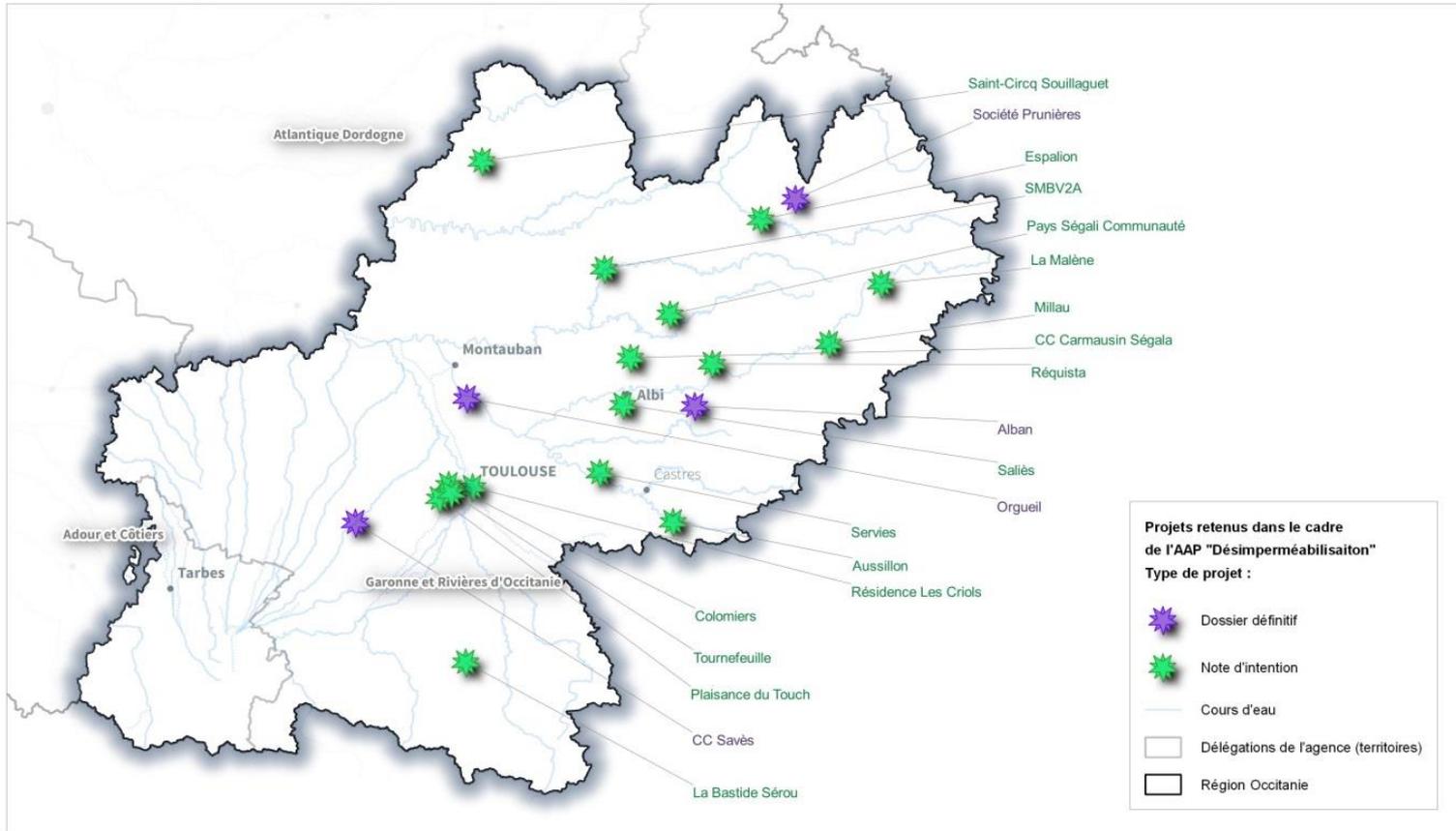
**Un plan d'action visant à mobiliser les acteurs nationaux pour accélérer la mise en oeuvre et pérenniser la gestion durable des eaux pluviales urbaines**

**Il regroupe 24 actions réparties en 4 grands axes**

- **Axe 1 : Intégrer la GEPU dans les politiques d'aménagement du territoire**
- **Axe 2 : Mieux connaître les EP et les services qu'elles rendent :**
  - *Action 7* : Sensibiliser les opérationnels à la gestion intégrée des eaux pluviales en apportant de la visibilité aux projets vertueux
  - *Action 8* : Organiser des actions et journées de sensibilisation à destination des professionnels pour apporter une vision des pratiques actuelles sur la gestion durable et intégrée des eaux pluviales
  - *Action 11* : Sensibiliser et former les élus sur la gestion intégrée des eaux pluviales
  - *Action 12* : Développer, organiser dans le temps et coordonner les appels à projets lancés par l'ensemble des parties prenantes

# AAP « Désimperméabilisons les sols urbains ! »

## Localisation des projets retenus dans le cadre de l'appel à projet (AAP) "Désimperméabilisons les sols urbains !" de la Région Occitanie



- **Axe 3 : Faciliter l'exercice de la police du maire et de l'eau**
- **Axe 4 : Améliorer les connaissances :**
  - *Action 19 : Améliorer la connaissance sur les rejets de temps de pluie issus des réseaux unitaires de collecte des eaux usées en disposant d'une base solide et homogène de données d'autosurveillance*
  - *Action 21 : Développer les connaissances sur les sources des pollutions (micro et macro) véhiculées par les réseaux d'eaux pluviales pour réduire la contamination des milieux récepteurs*

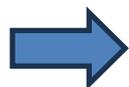


# Plan d'adaptation au changement climatique (PACC)

## Un plan d'action adopté par le Comité de Bassin en juillet 2018 visant à mobiliser les acteurs du bassin pour s'adapter au changement climatique

Un diagnostic désormais posé pour 2050 :

- Augmentation de la température moyenne d'au minimum + 2°C
- Augmentation des situations extrêmes (sécheresses, crues et inondations)
- Pas d'évolution sensible du cumul annuel de précipitations
- Baisse moyenne annuelle des débits (entre -20 % et -40 % et de -50 % en périodes d'étiage)
- Diminution de la durée d'enneigement sur les massifs
- Augmentation de l'évapotranspiration (entre +10 % et +30 %)



Dans un contexte d'évolution démographique : + 1,5 M d'hab d'ici 2050 (façade littorale et grandes agglomérations)

## 4 enjeux majeurs

- **Faire face à une baisse et une plus grande variabilité de l'hydrologie naturelle et limiter l'effet des sécheresses**
- **Préserver la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques**
- **Accompagner la mutation des écosystèmes aquatiques**
- **Réduire la vulnérabilité face aux évènements extrêmes**



# Plan d'adaptation au changement climatique (PACC)

## ***Limiter l'imperméabilisation des sols et le ruissellement pluvial :***

- *Limiter la consommation de foncier non bâti (zones agricoles et naturelles) et densifier l'habitat*
- *Généraliser les cartes de potentiel d'infiltration des sols en ville, incluant notamment la cartographie des zones humides, pour favoriser des projets d'aménagement qui rendent la ville plus perméable*
- *Pour des enjeux quantitatifs et qualitatifs, favoriser la gestion alternative, à la source, des eaux pluviales (espaces de pleine terre, noues et végétation)*
- *Lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols dans les espaces ruraux par le maintien et la création de haies*



# Plan d'adaptation au changement climatique (PACC)

## ***Pratiquer le verdissement des villes et le développement d'îlots de fraîcheur :***

- *Satisfaire le confort thermique l'été en privilégiant l'implantation d'arbres en pleine terre et le cas échéant en utilisant de la ressource en eau non conventionnelle (eaux pluviales)*

## ***Développer le recyclage et l'utilisation d'eaux pluviales :***

- *Favoriser le stockage et la réutilisation des eaux pluviales localement (à la parcelle) notamment en milieu urbain pour l'arrosage des espaces verts et les infrastructures communales*



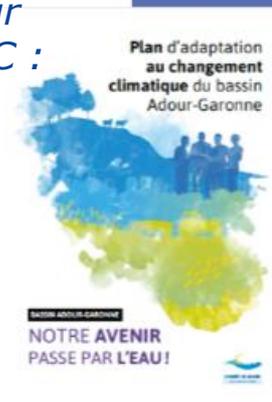
# Plan d'adaptation au changement climatique (PACC)

## **Actualisation en 2023 (Présentation au Comité de Bassin du 11 octobre 2023) :**

- *Mise à jour des connaissances scientifiques (Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique – TRACC : + 4°C en France à horizon 2100)*
- *Point d'étape et perspectives (en particulier : Objectifs de sobriété des usages de l'eau)*

### EN 2023, UN COMPLÉMENT EN DEUX VOILETS

- Une mise à jour des connaissances scientifiques
- Un point d'étape du PACC indiquant le chemin parcouru et les suites à donner



# SDAGE Adour-Garonne 2022-2027

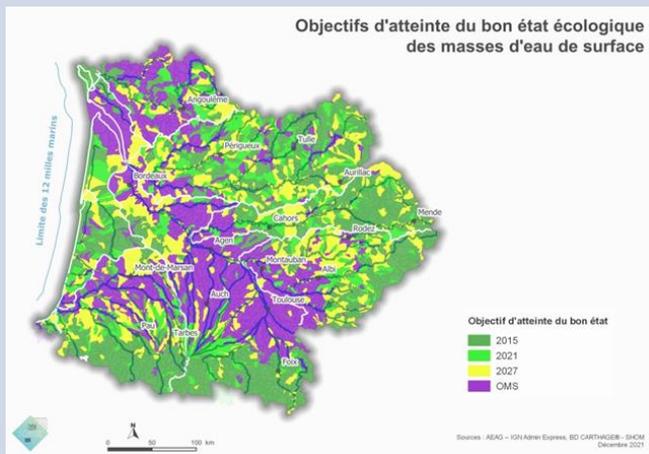


# DES ENGAGEMENTS SOUTENABLES POUR LE BON ÉTAT EN 2027

Etat des lieux  
2019

## Objectif 2027

**50 %** des rivières en bon état écologique



**OBJECTIF POUR 2027**

**70 %** DES RIVIÈRES  
DU BASSIN EN BON ÉTAT

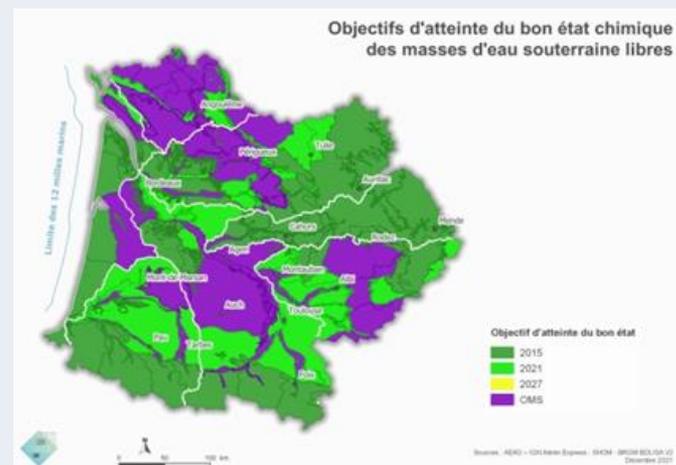
Des objectifs environnementaux **réalistes** pour 2027 au regard de la situation et de la capacité des acteurs.

**72 %** des nappes en bon état chimique

**OBJECTIF POUR 2027**

**72 %** DES NAPPES  
SOUTERRAINES DU BASSIN EN BON ÉTAT

EMPECHER LA DEGRADATION DE CES  
MASSES D'EAU



## 4 orientations (163 dispositions):

- Orientation A : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs (35 dispositions) : A31 et A32
- Orientation B : Réduire les pollutions (49 dispositions) : B2, B4 et B5
- Orientation C : Agir pour assurer l'équilibre quantitatif (27 dispositions)
- Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides (52 dispositions)



**A31 : Limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols et le ruissellement pluvial et chercher à désimpermeabiliser l'existant**

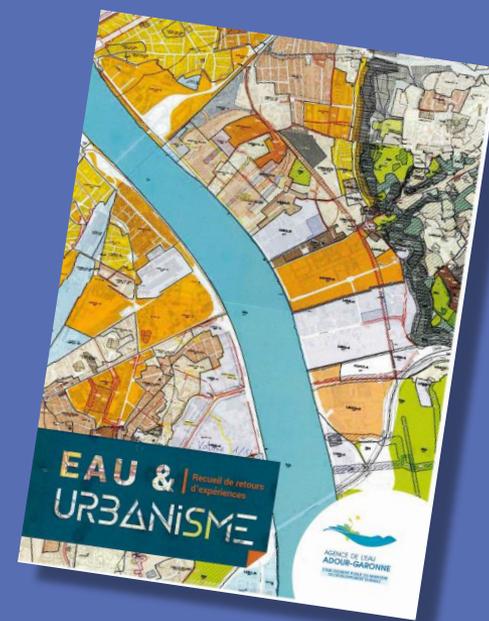
**A32 : S'assurer d'une gestion durable de l'eau dans les documents d'urbanisme et autres projets d'aménagement ou d'infrastructures**

**B2 : Promouvoir les solutions fondées sur la nature, à chaque fois que cela est possible, pour gérer les eaux pluviales et traiter les eaux usées**

**B4 : Réduire les pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale**

**B5 : Réduire les rejets des systèmes d'assainissement domestique par temps de pluie**

# Recueil « Eau et Urbanisme – Retours d'expériences » 2019





**OAP « Conforter la trame verte du territoire et lutter contre le dérèglement climatique » :**

**Gestion des eaux pluviales majoritairement en surface et limitation des surfaces perméables**



# 12<sup>ème</sup> Programme d'intervention (2025-2030) : Renaturation

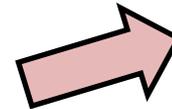
- ✓ Critère d'éligibilité supplémentaire : la collectivité doit disposer d'une vision globale sur la gestion intégrée des eaux pluviales à l'échelle de son territoire, en lien avec sa politique d'urbanisme
- ✓ Ecoles privées éligibles
- ✓ Taux de base : 50%
- ✓ Taux bonifié pour les projets vertueux : 70%



# 12<sup>ème</sup> Programme d'intervention (2025-2030) : Projet vertueux

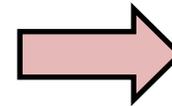
- Projet dont les techniques de gestion intégrée s'appuie prioritairement sur des solutions fondées sur la nature – SFN :

Ex : Mise en œuvre de matériau perméable « non artificiel » :  
Enherbement, Mélange terre-pierre / Techniques de végétalisation,  
etc...



- Projet qui permet le dé raccordement de surfaces ruisselantes significatives d'un réseau existant (unitaire ou séparatif) :

Ex : Dé raccordement au réseau EP d'un lotissement



- Projet combiné avec des actions visant à restaurer les fonctions physiques et écologiques des cours d'eau / milieux humides

Ex : GIEP + Renaturation d'un ruisseau en milieu urbanisé

